

**Ottawa Convention Centre Corporation /
Société du Centre des Congrès d'Ottawa**

États financiers
31 mars 2024

Aux membres de la Société du Centre des Congrès d'Ottawa / Ottawa Convention Centre Corporation,

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Société du Centre des Congrès d'Ottawa / Ottawa Convention Centre Corporation (le « Centre »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2024, et l'état des résultats, l'état de l'évolution de l'actif net (passif net) et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Centre au 31 mars 2024, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Centre conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations comprennent les états financiers inclus dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états. Le rapport annuel devrait être mis à notre disposition après la date du présent rapport de l'auditeur.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations mentionnées ci-dessus lorsqu'elles seront accessibles et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

En lisant le rapport annuel, si nous concluons à la présence d'une anomalie significative, nous sommes tenus de le signaler aux responsables de la gouvernance.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Centre à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Centre ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Centre.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraude ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Centre;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Centre à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans l'état financier au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Centre à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Ottawa (Ontario)

Le 20 juin 2024

MNP LLP

Comptables professionnels agréés

Experts-comptables autorisés

Ottawa Convention Centre Corporation / Société du Centre des Congrès d'Ottawa

État de la situation financière

Exercice clos le 31 mars 2024

	2024 \$	2023 \$
Actif		
À court terme		
Trésorerie	10 224 815	9 367 570
Débiteurs (note 4)	3 347 552	2 233 296
Charges payées d'avance	151 757	131 989
	<hr/>	<hr/>
	13 724 124	11 732 855
Immobilisations corporelles (note 5)	122 130 365	125 138 810
	<hr/>	<hr/>
	135 854 489	136 871 665
Passif et actif net		
À court terme		
Créditeurs et charges à payer	3 081 070	2 907 743
Tranche des revenus reportés et des acomptes à moins d'un an	3 551 561	3 723 527
Tranche de la dette à long terme à moins d'un an (note 7)	214 071	204 312
	<hr/>	<hr/>
	6 846 702	6 835 582
Passif à long terme		
Revenus reportés et acomptes	630 809	464 229
Dette à long terme (note 7)	27 807 514	28 021 586
Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles (note 8)	87,492,874	89 939 351
	<hr/>	<hr/>
	122 777 899	125 260 748
Actifs nets	13 076 590	11 610 917
	<hr/>	<hr/>
	135 854 489	136 871 665

Engagements (note 12)

Approuvé par le Conseil,

_____ Administrateur _____ Administrateur

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

Ottawa Convention Centre Corporation / Société du Centre des Congrès d'Ottawa

État des résultats

Exercice clos le 31 mars 2024

	2024	2023
	\$	\$
Revenus		
Nourriture et boissons	13 541 033	9 447 537
Location de salles	6 071 642	4 694 773
Commissions	3 008 128	2 180 037
Publicité	611 364	540 062
Produit d'intérêts	438 320	216 714
	<u>23 670 487</u>	<u>17 079 123</u>
Charges (note 9)		
Frais directs	9 739 703	7 032 812
Frais des installations	6 496 103	5 265 469
Frais généraux et frais de vente et d'administration	3 901 632	3 370 494
	<u>20 137 438</u>	<u>15 668 775</u>
Excédent des revenus sur les charges avant les éléments ci-dessous	3 533 049	1 410 348
Intérêts sur la dette à long terme	(1 025 687)	(1 034 995)
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	3 731 477	3 625 509
Amortissement des immobilisations corporelles	<u>(4 773 166)</u>	<u>(4 957 803)</u>
Excédent des revenus sur les charges (des charges sur les revenus)	1 465 673	(956 941)
Aide gouvernementale (note 2), (note 4), (note 14)	–	2 200 659
Excédent des revenus sur les charges pour l'exercice	<u>1 465 673</u>	<u>1 243 718</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

Ottawa Convention Centre Corporation / Société du Centre des Congrès d'Ottawa

État de l'évolution de l'actif net

Exercice clos le 31 mars 2024

	2024	2023
	\$	\$
Actif net à l'ouverture de l'exercice	11 610 917	10 367 199
Excédent des revenus sur les charges pour l'exercice	<u>1 465 673</u>	<u>1 243 718</u>
Actif net à la clôture de l'exercice	<u>13 076 590</u>	<u>11 610 917</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

Ottawa Convention Centre Corporation / Société du Centre des Congrès d'Ottawa

État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 mars 2024

	2024 \$	2023 \$
Flux de trésorerie liés aux		
Activités de fonctionnement		
Excédent des revenus sur les charges pour l'exercice	1 465 673	1 243 718
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles	4 773 166	4 957 803
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	<u>(3 731 477)</u>	<u>(3 625 509)</u>
	2 507 362	2 576 012
Variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement (note 10)	<u>(966 083)</u>	<u>137 571</u>
	1 541 279	2 713 583
Activités d'investissement		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(1 764 721)	(572 982)
Apports en capital reçus	1 285 000	1 918 951
Activités de financement		
Remboursement de la dette à long terme	<u>(204 313)</u>	<u>(195 005)</u>
Augmentation de la trésorerie au cours de l'exercice	857 245	3 864 547
Trésorerie à l'ouverture de l'exercice	<u>9 367 570</u>	<u>5 503 023</u>
Trésorerie à la clôture de l'exercice	<u>10 224 815</u>	<u>9 367 570</u>
Informations supplémentaires		
Intérêts payés	1 025 687	1 034 995
Activités d'investissement hors trésorerie supplémentaires		
Apports en capital à recevoir	2 030 127	1 565 000

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

1 Nature des activités

La Société du Centre des Congrès d'Ottawa (le « Centre ») a été constituée en société aux termes d'une loi spéciale de la province d'Ontario. Le Centre a pour mandat d'exploiter, d'entretenir et de gérer un centre de congrès de classe internationale dans la ville d'Ottawa, de façon à promouvoir et à développer le tourisme et le commerce en Ontario. Le Centre est exonéré de l'impôt sur les bénéfices.

2 Incidence de la pandémie de COVID-19 (coronavirus) sur les activités de fonctionnement

Au début de mars 2020, les répercussions de la pandémie de COVID-19 (coronavirus) ont commencé à se faire ressentir de façon importante sur les entreprises en raison des restrictions sur les déplacements et les activités, et des consignes d'auto-isollement et de mise en quarantaine instaurées par les gouvernements fédéral et provinciaux de même que les administrations municipales.

La pandémie de COVID-19 a eu une incidence considérable sur les activités du Centre en raison des restrictions importantes imposées durant une période prolongée sur les rassemblements publics ainsi que sur les déplacements au pays et à l'étranger. Ces facteurs ont eu une incidence défavorable sur la demande pour le Centre et la capacité du Centre à offrir ses services, ce qui l'a contraint à cesser temporairement ses activités au cours des exercices clos les 31 mars 2021 et 2022.

Au cours de ces exercices, l'incidence de la pandémie de COVID-19 a été contrebalancée partiellement par l'aide gouvernementale et par la somme de 2 200 659 \$ reçue du ministère des Industries du patrimoine, du sport, du tourisme et de la culture (le « ministère ») durant l'exercice clos le 31 mars 2023, aux termes d'un accord avec Paiements de transfert Ontario (note 14).

3 Résumé des principales méthodes comptables

Mode de présentation

Les états financiers du Centre ont été préparés conformément aux normes comptables pour le secteur public du Canada (NCSP), ce qui comprend les organismes sans but lucratif du secteur public.

Comptabilisation des revenus

Les revenus provenant de la vente de nourriture et de boissons, de la location de salles et d'autres sources sont comptabilisés lorsque les biens ou les services connexes sont fournis au client. Les revenus publicitaires sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel la promotion est faite aux clients. Les revenus de commission sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel l'événement est tenu.

Le Centre applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont comptabilisés à titre de revenus dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de revenus lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir, si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son recouvrement est raisonnablement assuré.

Apports de biens et de services

À l'occasion, le Centre peut recevoir des apports de biens et de services. Étant donné que ces biens et services ne sont pas normalement achetés par le Centre ou que leur juste valeur ne peut être estimée par un effort raisonnable, les apports de biens et de services ne sont pas comptabilisés dans les présents états financiers.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux NCSP exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés, sur les actifs et passifs éventuels présentés à la date des états financiers et sur les montants des revenus et des charges comptabilisés pendant la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Les estimations importantes effectuées en préparation des présents états financiers comprennent la durée d'utilité des immobilisations corporelles, la provision pour créance douteuse et certaines charges à payer. Par nature, ces estimations sont assujetties à une incertitude relative à la mesure, et l'incidence de changements à ces estimations sur les états financiers pour la période considérée et les périodes ultérieures pourrait être importante.

3 Résumé des principales méthodes comptables (suite)

Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont comptabilisées au coût diminué de l'amortissement cumulé. L'amortissement est présenté selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative des différentes catégories d'immobilisations, sauf dans le cas de l'année de leur acquisition, pour laquelle l'amortissement est calculé au prorata en fonction du trimestre où l'immobilisation a été acquise. L'amortissement est calculé selon les taux suivants :

Immeuble	40 ans, linéaire
Logiciel	5 ans, linéaire
Meubles, matériel et agencements	10 ans, linéaire
Réseau technologique	15 ans, linéaire

Le Centre soumet ses actifs à long terme à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de circonstances indiquent qu'ils n'offrent plus de potentiel de service à long terme au Centre. Toute perte de valeur qui en découle correspond à l'excédent de la valeur comptable sur la valeur résiduelle. Les pertes de valeur ne sont pas reprises dans les périodes ultérieures.

Revenus reportés et acomptes

Les revenus reportés et les acomptes représentent les montants reçus d'avance des clients pour des services à fournir dans l'avenir.

Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles

Les apports reportés représentent les montants reçus des divers paliers de gouvernement devant être affectés à la construction et à l'achat d'immobilisations corporelles. Un apport additionnel a aussi été reçu de l'un des principaux partenaires du Centre.

Les apports reportés reçus du gouvernement sont comptabilisés comme revenus sur la même base que l'amortissement des immobilisations corporelles.

Les apports reportés reçus du principal partenaire du Centre sont comptabilisés sur la durée de l'accord.

Avantages sociaux futurs

Tous les employés à temps plein du Centre sont admissibles à son régime de retraite à cotisations déterminées, aux termes duquel ils ont droit à des prestations de retraite, au moment de la retraite ou de la cessation d'emploi, en fonction des cotisations accumulées qu'ils ont versées ou que le Centre a versés pour eux, plus les revenus de placement de ces cotisations. Les cotisations devant être faites par le Centre sont comptabilisées dans la période au cours de laquelle les services sont fournis aux employés.

3 Résumé des principales méthodes comptables (suite)

Avantages sociaux futurs (suite)

Au cours de l'exercice, le Centre a comptabilisé une charge de 130 513 \$ (109 845 \$ en 2023) pour des cotisations faites au régime de retraite à cotisations déterminées, laquelle est incluse dans les frais généraux et frais de vente et d'administration.

Instruments financiers

Les instruments financiers du Centre se composent de la trésorerie, des débiteurs, des créditeurs et charges à payer et de la dette à long terme.

Le Centre a classé ses instruments financiers comme suit :

Actif/passif	Évaluation
Trésorerie	Juste valeur
Débiteurs	Coût après amortissement
Créditeurs et charges à payer	Coût après amortissement
Dette à long terme	Coût après amortissement

Aide gouvernementale

Le Centre comptabilisera les subventions publiques lorsqu'il aura l'assurance raisonnable qu'il répond aux critères d'admissibilité et qu'il touchera la subvention. Le Centre comptabilise les subventions provenant de Paiements de transfert Ontario dans les revenus non récurrents.

4 Opérations entre apparentés

Le Centre est apparenté par voie de propriété commune avec l'ensemble des ministères, organismes et sociétés d'État de la province de l'Ontario. Les opérations conclues avec ces entités, à moins d'être présentées séparément, sont considérées comme étant réalisées dans le cours normal des activités et comptabilisées à la valeur d'échange. Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2024, le Centre n'a reçu aucun montant (2 200 659 \$ en 2023) du ministère pour l'aider à régler les coûts de fonctionnement et à réapprovisionner les acomptes de clients (note 14), ainsi que des apports de 1 285 000\$ (1 918 951 \$ en 2023) de la part du ministère devant servir à l'achat d'immobilisations corporelles (note 8). De ces montants, une somme totale de 2 030 127 \$ était comprise dans les débiteurs au 31 mars 2024 (1 565 000 \$ en 2023).

Ottawa Convention Centre Corporation / Société du Centre des Congrès d'Ottawa

Notes complémentaires

31 mars 2024

5 Immobilisations corporelles

	2024		
	Coût \$	Amortissement cumulé \$	Valeur comptable nette \$
Immeuble	170 840 512	55 450 169	115 390 343
Logiciel	282 267	217 978	64 289
Meubles, matériel et agencements	14 519 838	8 927 623	5 592 215
Réseau technologique	2 476 912	2 146 657	330 255
Terrain	753 263	–	753 263
	<u>188 872 792</u>	<u>66 742 427</u>	<u>122 130 365</u>

	2023		
	Coût \$	Amortissement cumulé \$	Valeur comptable nette \$
Immeuble	170 840 512	51 179 156	119 661 356
Logiciel	210 834	210 834	–
Meubles, matériel et agencements	13 077 855	8 849 046	4 228 809
Réseau technologique	2 476 912	1 981 530	495 382
Terrain	753 263	–	753 263
	<u>187 359 376</u>	<u>62 220 566</u>	<u>125 138 810</u>

6 Facilité de crédit

Au 31 mars 2024, la Société disposait d'une facilité de crédit de 3 000 000 \$ (3 000 000 \$ en 2023) portant intérêt au taux préférentiel et remboursable à vue. La facilité de crédit est garantie par un contrat de garantie générale sur l'ensemble des biens meubles. Au 31 mars 2024 et 2023, aucun montant n'avait été prélevé sur la facilité de crédit.

7 Dette à long terme

Le 4 mai 2018, le Centre a été libéré de son obligation de rembourser un prêt de 40 000 000 \$ plus intérêts à l'Office ontarien de financement (l'« OOF »). Cette libération était valable pour le plein montant du capital et des intérêts combinés de 51 628 557 \$ payable à la date de prise d'effet du 31 mars 2018. Par conséquent, une nouvelle entente a été signée en vertu de laquelle le Centre doit effectuer des paiements annuels perpétuels de 1 000 000 \$ à l'OOF sous réserve de sa capacité à effectuer ces paiements et de la garantie obtenue du ministère. En date de l'entente, les flux de trésorerie futurs liés à cette obligation perpétuelle ont été évalués à la valeur actualisée nette selon un taux d'actualisation de 3,63 % (fondé sur le taux d'emprunt sur 25 ans de la province de l'Ontario en vigueur à ce moment-là, majoré d'une prime de 0,5 % pour tenir compte du risque de crédit du Centre) et totalisent 27 583 238 \$.

Ottawa Convention Centre Corporation / Société du Centre des Congrès d'Ottawa

Notes complémentaires

31 mars 2024

7 Dette à long terme (suite)

Dans le cadre de la nouvelle entente conclue avec l'OOF, le Centre a obtenu une garantie du ministère, un apparenté par voie de contrôle commun, pour couvrir toute insuffisance sur le paiement annuel devant être versé à l'OOF pour le compte du Centre. Le Centre n'est pas dans l'obligation de rembourser les montants payés au ministère aux termes de cette garantie.

La nouvelle entente conclue avec l'OOF exige également que le Centre effectue des paiements annuels additionnels à l'OOF dans la mesure où il dispose de flux de trésorerie excédentaires provenant des activités de fonctionnement. L'entente avec l'OOF stipule que le montant de tout paiement additionnel de cette nature sera négocié annuellement par le Centre et l'OOF en fonction des résultats de fonctionnement réels pour l'année visée et en tenant compte du plan de trois ans du Centre, y compris son plan d'investissement.

	31 mars 2024	31 mars 2023
	\$	\$
Valeur actualisée de l'obligation perpétuelle de paiement annuel sans intérêt de 1 000 000 \$ à l'OOF, actualisée au taux de 3,63 % par année	27 583 238	27 583 238
Dette liée à l'acquisition du réseau de services technologiques, portant intérêt au taux annuel de 4,73 % et payable en versements mensuels de capital et d'intérêts combinés de 19 167 \$ (19 167 \$ en 2023) pour la période d'avril 2011 à mars 2026	438 347	642 660
	<u>28 021 585</u>	<u>28 225 898</u>
Moins : Tranche échéant à moins d'un an	214 071	204 312
	<u>27 807 514</u>	<u>28 021 586</u>

Le tableau suivant présente les remboursements de capital exigibles sur la dette à long terme – exclusion faite du montant annuel de 1 000 000 \$ à payer à l'OOF – pour éteindre la dette en totalité au cours des deux prochaines années :

Exercice clos le 31 mars	\$
2025	214 066
2026	224 282

Ottawa Convention Centre Corporation / Société du Centre des Congrès d'Ottawa

Notes complémentaires

31 mars 2024

8 Appports reportés

	2024 \$	2023 \$
Solde à l'ouverture de l'exercice	89 939 351	91 645 909
Appports du ministère des Industries du patrimoine, du sport, du tourisme et de la culture	1 285 000	1 918 951
Amortissement	(3 731 477)	(3 625 509)
Solde à la clôture de l'exercice	87 492 874	89 939 351

9 Charges

Le tableau suivant présente les charges par fonction :

	2024 \$	2023 \$
Frais directs	9 739 703	7 032 812
Frais des installations	11 269 269	10 223 272
Frais généraux et frais de vente et d'administration	3 901 632	3 370 494
Charges financières	1 025 687	1 034 995
	25 936 291	21 661 573

La présentation ci-dessus des charges par fonction fait exclusion de l'amortissement des appports reportés afférents aux immobilisations corporelles, étant donné que ceux-ci sont considérés comme des revenus conformément aux méthodes comptables adoptées par le Centre et mentionnées à la note 2.

10 Variation nette des soldes hors trésorerie du fonds de roulement

La variation nette des soldes hors trésorerie du fonds de roulement comprend les changements suivants dans les actifs et passifs à court terme :

	2024 \$	2023 \$
Débiteurs	(1 114 256)	(1 428 846)
Charges payées d'avance	(19 768)	(5 576)
Créditeurs et charges à payer	173 327	1 270 690
Revenus reportés et acomptes – À court terme	(171 966)	583 405
Revenus reportés et acomptes – À long terme	166 580	(282 102)
	(966 083)	137 571

11 Instruments financiers et gestion des risques

Le système de classement suivant est utilisé pour décrire la base des données d'entrée servant à évaluer la juste valeur des instruments financiers dans la catégorie d'évaluation de la juste valeur :

- Niveau 1 – Prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques;
- Niveau 2 – Données d'entrée autres que des prix cotés qui sont directement ou indirectement observables pour l'actif ou le passif;
- Niveau 3 – Données d'entrée pour l'actif ou le passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables; les hypothèses reposent sur la meilleure information interne et externe disponible et celle qui convient le plus au type d'instrument financier évalué afin d'établir ce qu'aurait été le prix de transaction à la date d'évaluation dans des conditions normales de concurrence.

La trésorerie, le seul instrument financier évalué à la juste valeur, a été classée au niveau 1.

Risque de crédit

Le risque de crédit désigne le risque qu'une contrepartie manque à ses obligations financières envers le Centre. Les politiques de réservation du Centre sont établies de manière à réduire au minimum les montants à recevoir des clients à la conclusion de leur événement et d'atténuer l'exposition du Centre au risque de crédit. De plus, la direction du Centre vérifie sur base régulière la solvabilité de ses clients et elle est d'avis que des politiques de recouvrement adéquates sont en place pour atténuer les pertes. Le Centre ne considère pas que les débiteurs posent un risque de crédit important.

Au 31 mars 2024, le Centre ne comptait pas de créances qui étaient en souffrance mais non dépréciées.

De plus, en mai 2018, le Centre a obtenu une garantie du ministère pour son obligation perpétuelle envers l'OOF dont il est question à la note 7. La capacité du Centre à se servir de cette garantie est assujettie à la solvabilité continue du ministère; toutefois, à l'heure actuelle, le Centre est d'avis que le ministère ne pose pas de risque de crédit important.

11 Instruments financiers et gestion des risques (suite)

Risque de liquidité

Le risque de liquidité désigne le risque que le Centre ne soit pas en mesure de s'acquitter de ses obligations liées aux passifs financiers. Le Centre est exposé à ce risque principalement en raison de ses créiteurs et charges à payer, de sa dette à long terme et de son obligation de payer annuellement 1 000 000 \$ à l'OOF (note 7). Dans le cadre de l'entente avec l'OOF, le Centre a obtenu la garantie du ministère des Industries du patrimoine, du sport, du tourisme et de la culture qu'il réglera pour le compte du Centre la totalité ou une partie des paiements annuels à verser à l'OOF si le Centre n'est pas en mesure d'effectuer de tels paiements. Étant donné que le paiement annuel de 1 000 000 \$ est requis à perpétuité, le paiement annuel est considéré être une charge d'intérêt chaque année et la valeur actualisée des paiements annuels futurs requis est présentée comme un passif à long terme dans l'état de la situation financière et comprise dans la catégorie « Plus de 5 ans » dans le tableau ci-après.

Le tableau ci-dessous montre une analyse des échéances des passifs financiers du Centre (exclusion faite de l'intérêt) au 31 mars 2024 :

	6 mois ou moins \$	Plus de 6 mois et moins de 1 an \$	Plus de 1 an et moins de 5 ans \$	Plus de 5 ans \$	Total \$
Créiteurs					
et charges à payer	3 065 343	15 727	–	–	3 081 070
Dette à long terme	105 788	108 283	224 276	27 583 238	28 021 585
	<u>3 171 131</u>	<u>124 010</u>	<u>224 276</u>	<u>27 583 238</u>	<u>31 102 655</u>

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt désigne le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché. Le Centre a contracté une dette de 438 347 \$ (642 660 \$ en 2023) portant intérêt à taux annuel fixe de 4,73 % pour l'acquisition du réseau de services technologiques (note 7). Selon la direction, le Centre n'est pas exposé à un risque de taux d'intérêt important.

Au 31 mars 2024, l'exposition du Centre au risque de taux d'intérêt s'établissait à 438 347 \$. À cette date, le Centre estime qu'une hausse ou qu'une baisse de 1 % du taux d'intérêt sur l'emprunt entraînerait, en supposant que toutes les autres variables demeurent les mêmes, une augmentation ou une diminution d'environ 4 634 \$ (17 622 \$ en 2023) de l'actif net. En pratique, les résultats réels peuvent différer de cette analyse de sensibilité et l'écart pourrait être important.

11 Instruments financiers et gestion des risques (suite)

L'analyse de sensibilité figurant dans la présente note doit être considérée avec réserve étant donné que les variations sont hypothétiques et non forcément indicatives du rendement futur. La sensibilité dont il est question ci-dessus est calculée à partir des soldes de fin d'exercice et variera en fonction de la fluctuation des soldes dans l'avenir. De plus, pour les besoins de l'analyse de sensibilité, l'effet de la variation d'une hypothèse donnée sur la juste valeur des instruments financiers a été calculé de manière indépendante de tout autre changement dans une autre hypothèse. Les changements réels de l'un des facteurs pourraient se traduire par des changements dans un autre facteur, ce qui est susceptible d'accroître ou d'amenuiser l'effet sur la juste valeur de l'instrument financier.

12 Engagements

Le Centre a conclu des ententes pour des services de gestion d'installations et des services technologiques liés à son exploitation, lesquelles arrivent à échéance en 2026. Aux termes de l'entente de services de gestion d'installations, entre autres modalités, le Centre paiera des honoraires de gestion d'installations de 320 000 \$ (310 000 \$ en 2023) qui seront bonifiés de 10 000 \$ annuellement par la suite. Aux termes de l'entente de services technologiques, le Centre effectuera des paiements annuels ajustés pour tenir compte de l'inflation de 373 149 \$ (352 027 \$ en 2023) en lien avec l'entente de service en cours.

Le Centre a également conclu un contrat de location d'équipement de télécommunications avec RCAP qui arrive à échéance le 1^{er} avril 2026. Aux termes du contrat, le Centre paiera des honoraires annuels de 23 564 \$ (23 589 \$ en 2023). Tous les montants excluent les taxes applicables.

13 Gestion du capital

L'objectif du Centre dans sa gestion du capital est de maintenir sa capacité à poursuivre ses activités pour s'acquitter de son mandat qui est d'exploiter un centre des congrès de premier ordre. La structure du capital du Centre se compose de l'actif net, de la dette à long terme et des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles. L'objectif du Centre pour la gestion de la structure de son capital est de veiller à accéder à des flux de trésorerie suffisants pour mener ses activités de fonctionnement et acquitter ses obligations.

14 Aide gouvernementale

En réponse aux répercussions défavorables de la pandémie de COVID-19 sur le secteur des congrès et de la tenue d'événements, le ministère a accordé des subventions au Centre. Le 22 juin 2021, le Centre a conclu une entente avec Paiements de transfert Ontario aux termes de laquelle il a touché des subventions pour l'aider à régler les coûts de fonctionnement et à réapprovisionner les acomptes de clients.

Pour l'exercice clos le 31 mars 2024, le Centre a comptabilisé un montant de 0 \$ au titre de la subvention de Paiements de transfert Ontario (2 200 659 \$ en 2023).